

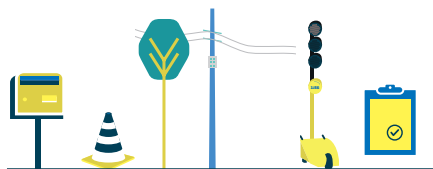


LES ÉTUDES

15 à 18
mois

LE SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE (ADN) DÉPLOIE PROGRESSIVEMENT LA FIBRE SUR LES TERRITOIRES DE L'ARDÈCHE ET DE LA DRÔME PAR « POCHE » D'ENVIRON 2000 FOYERS. LE PÉRIMÈTRE D'UNE POCHE DE DÉPLOIEMENT NE CORRESPOND PAS FORCÉMENT AUX LIMITES ADMINISTRATIVES D'UNE COMMUNE. UNE COMMUNE PEUT AINSI ÊTRE CONCERNÉE PAR PLUSIEURS POCHE ET DONC PLUSIEURS CALENDRIERS DE DÉPLOIEMENT.

Les études démarrent avec le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 et 18 mois environ. On vous explique...



LA VÉRIFICATION DES ADRESSES

Les équipes parcourent les rues pour relever les adresses de tous les sites à raccorder sur le périmètre de la « poche » (habitations, sites publics, entreprises), en les associant à un nombre d'usagers afin de dimensionner le futur réseau fibre en conséquence. **Une adresse valide (1 numéro + 1 nom de rue) est indispensable pour pouvoir souscrire le moment venu une offre fibre auprès d'un opérateur commercial.**

LE RELEVÉ ET L'ANALYSE DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Conformément aux exigences de l'État, ADN réutilise au maximum les infrastructures existantes souterraines et aériennes. Les fourreaux télécoms, les poteaux électriques et téléphoniques, les chambres télécoms, sont étudiés pour s'assurer de leur capacité à accueillir ou supporter la charge du futur câble de fibre optique. Ces études doivent être validées par les gestionnaires de l'infrastructure : Orange ou Enedis.

LA MODÉLISATION DU RÉSEAU (TRACÉS DÉFINITIFS)

Le travail se poursuit ensuite en bureau d'études pour réaliser les tracés définitifs du futur réseau à partir des informations préalablement recueillies sur le terrain.

Cette étape est la moins visible mais elle est aussi la plus longue à réaliser.

LA SIGNATURE DES CONVENTIONS

Pour déployer la fibre, les entreprises ont besoin d'accéder et de réaliser des travaux sur des parcelles privées, dans les parties communes des immeubles, dans les lotissements privés ou en façades des habitations. Il est alors nécessaire de faire signer, aux propriétaires concernés ou syndicats de copropriétés, une convention.

Une convention non signée peut bloquer des dizaines voire des centaines de lignes soit autant de foyers qui ne seront pas éligibles à la fibre.

Une fois toutes ces étapes franchies, ADN est en mesure de juger de la faisabilité des déploiements et d'en évaluer le coût. En cas de blocages ou d'un coût de réalisation trop important, la non-réalisation de certains tronçons peut être décidée. ADN s'est déjà mis en quête de ressources financières nouvelles afin d'atteindre 100% de couverture fibre du territoire.

DES QUESTIONS ?

#01

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA POCHÉ DÉPLOYÉE ?

Le périmètre précis de la zone géographique qui sera réellement déployée ne sera connu qu'à l'achèvement des études. Pour savoir si vous êtes concerné par ce déploiement, vous pouvez tester votre adresse sur l'outil d'éligibilité :
« À quand la fibre chez moi ? »
<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

#02

QUAND LA FIBRE SERA-T-ELLE DISPONIBLE SUR MA COMMUNE ?

Avant de pouvoir souscrire une offre fibre, plusieurs étapes doivent être franchies : les études (15 à 18 mois), les travaux (6 à 9 mois), la réception des infrastructures construites (5 mois minimum), l'activation des services avec la commercialisation du réseau fibre auprès des opérateurs (3 mois réglementaires). Les offres fibre sont ensuite disponibles soit environ 30 à 35 mois après le lancement des études.

#03

L'OUTIL D'ÉLIGIBILITÉ NE TROUVE PAS MON ADRESSE, COMMENT LA RENSEIGNER ?

Il se peut que l'adresse n'ait pas été relevée correctement au moment de la phase études ou que le logement n'existait pas encore. Vous devez remplir le formulaire « référencer mon adresse dans l'outil » situé en bas de la page de résultat « Raccordement non possible » après avoir effectué votre test d'éligibilité. Joignez-y un certificat d'adressage à demander préalablement en mairie. L'intégration d'une adresse dans les bases d'éligibilité implique diverses vérifications de la part de l'exploitant ADTIM FTTH, cela peut donc prendre un certain temps. Pour toute relance, contactez la hotline au 04 82 48 00 18.

#04

JE FAIS CONSTRUIRE, COMMENT ÊTRE SUR D'ÊTRE RACCORDÉ ?

Les études de déploiement anticipent les nouvelles constructions et prévoient suffisamment de câbles de fibre optique pour que tous les foyers puissent être raccordés. Les maisons neuves doivent toutefois être équipées de gaines et de lignes fibre optique. Elles doivent prendre les bonnes dispositions pour s'interconnecter aux infrastructures du réseau public de fibre optique existant ou à venir. Une prise de contact avec ADTIM FTTH, exploitant du réseau fibre, au 04 82 48 00 18 est nécessaire pour entreprendre les démarches de raccordement d'une maison neuve.

Pour savoir quand votre logement sera éligible à la fibre, rendez-vous sur :

« À QUAND LA FIBRE CHEZ MOI ? »

www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite